

La charte du Parent-Filleule

Qui peut devenir Parent-Filleule ?

Tout futur-parent ou déjà-parent adhérent* qui souhaite entrer en contact avec un parent ayant déjà l'expérience d'enfants un peu plus âgés.

Il n'y a aucune exception ou restriction ; aucun de vos choix et décisions (concernant par exemple le choix d'alimenter votre enfant) ne vous empêche de devenir Parent-Filleule.

Il s'agit avant tout d'établir un lien avec une autre mère, père ou couple parental afin d'échanger des idées, du soutien, des expériences et de la présence. Un des objectifs de l'association *Grandissons* est en effet de permettre aux futurs parents et parents de ne pas se trouver isolés.

Nous demandons aux personnes qui souhaitent devenir Parents-Filleules de lire notre site (<http://grandissons.org>) afin de s'assurer que la philosophie de notre association correspond à leurs attentes.

Pour devenir Parent-Filleule, il suffit de compléter le [questionnaire correspondant](#) et de nous le renvoyer par mail, courrier, ou en main propre.

Les engagements du Parent-Filleule

N'oubliez pas que tous nos Parents-Marraines sont des bénévoles. Ce sont des parents qui souhaitent vous faire partager leur expérience afin de vous soutenir si vous en ressentez le besoin, ou d'être une présence et une source d'échange sur la parentalité. C'est pourquoi nous vous demandons de toujours prendre soin de respecter la vie privée de votre Parent-Marraine, qui a peut-être encore des enfants en bas âge. Par exemple, certains moments de la journée (heure des repas ou du coucher) ne sont pas toujours propices pour l'appeler. Parlez-en ensemble lors de vos rencontres pendant votre grossesse afin de connaître ses disponibilités.

Fonctionnement

Dès que votre adhésion sera enregistrée, *Grandissons* s'engage à tout mettre en œuvre pour vous mettre en relation aussi vite que possible avec un Parent-Marraine. Il se peut cependant que cela demande un certain délai en fonction des disponibilités de nos Parents-Marraines au moment de votre adhésion. Merci d'avance pour votre compréhension.

S'il n'y a pas de Parent-Marraine disponible près de chez vous (ce qui risque d'être le cas si vous n'êtes pas à proximité de Nice, Cagnes-sur-Mer, ou plus encore hors Alpes Maritimes), nous vous proposerons un Parent-Marraine-à-Distance, avec laquelle vous serez en contact par mail et téléphone.

Tous nos Parents-Marraines ont assisté à une réunion d'information au cours de laquelle nous leur avons présenté la philosophie de l'association. Chaque Parent-Marraine a lu et approuvé la **Charte du Parent-Marraine**. Il s'est ainsi engagé à vous rencontrer à plusieurs reprises (pendant la grossesse ainsi qu'une visite à votre domicile à votre retour de la maternité (sauf MARRAINAGE-À-DISTANCE)) et à être particulièrement disponible dans les premières semaines de votre bébé.

Votre enfant grandissant, vous pouvez tout à fait choisir de devenir Parent-Marraine à votre tour.

N.B. : Le MARRAINAGE est un échange entre les parents. L'association Grandissons ne peut être tenue pour responsable des propos tenus par ces personnes, ni d'un éventuel désaccord entre elles.

*L'adhésion annuelle est de 5 euros (ou 15 euros avec accès à la bibliothèque) et peut être faite en ligne ou par chèque.

Merci de noter en bas du questionnaire que vous avez rempli la mention « lu et approuvé » et de le signer après lecture de cette charte.